

# Société fédérale des officiers : section vaudoise

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 20

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ne peut dire autre chose, sinon que l'autorité militaire a le droit de relever les délinquants de leur commandement et de les déférer aux tribunaux civils. Si donc les conseillers trop zélés du Département militaire fédéral avaient gain de cause en ce sens que l'honorable colonel divisionnaire de Gingins dût être traduit devant un conseil de guerre, il y a tout lieu de croire que ce dernier se déclarerait incompétent : *Dura lex, sed lex.*

Encore un mot pour terminer. Les dernières lettres adressées par le Département et le Conseil fédéral à M. de Gingins omettent le titre *colonel divisionnaire* et lui substituent celui de simple *colonel*. Le Conseil fédéral professe par là la doctrine que la révocation des fonctions de commandant d'une division implique l'annulation de son brevet; or, de deux choses l'une : ou bien il ne fallait pas donner aux divisionnaires un brevet portant la mention générale de colonel divisionnaire, ou bien, le principe étant posé, ce titre est devenu imprescriptible, sauf le cas de dégradation. Le précédent brevet de M. de Gingins a été annulé de fait lors de l'entrée en vigueur de la dernière loi, et son âge le met au bénéfice de l'ancienne loi en lui conférant le droit de quitter le service avec les honneurs du grade mentionné sur son dernier brevet.

*Un officier de troupe.*

---

**SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES OFFICIERS. Section vaudoise.**

*Rapport du comité sur la marche de la section en 1875-1876, présenté par le président à l'assemblée générale, tenue à Aigle le 1<sup>er</sup> octobre 1876.*

Messieurs. — Le comité élu dans votre assemblée générale du 19 février, a réparti comme suit, entre ses membres, les diverses fonctions réglementaires :

1<sup>er</sup> vice-président : M. le cap. Julien Guisan.  
2<sup>e</sup> id. M. le cap. H. de Constant.  
Caissier : M. le 1<sup>er</sup> lieutenant. J. de la Harpe.  
Secrétaire : M. le 1<sup>er</sup> lieutenant. E. Dutoit.

Votre comité s'est immédiatement occupé de l'exécution des décisions de la dite assemblée.

Nous avons transmis à notre ancien président, M. le lieutenant-colonel Jaccard, les remerciements de la section et ses regrets de lui voir quitter le service militaire.

Nous avons remis au comité du Tir fédéral, au nom de la section, le prix décidé en principe par l'assemblée générale et que nous avons fixé à la somme de 300 fr.

*Finances.* — Le supplément de contribution pour l'année courante n'a pas suffi à remettre notre caisse en état de combler le déficit de l'année précédente. Vous savez, Messieurs, que nous possédons 5 actions du Tir fédéral et que cette valeur ne représente pas un actif bien considérable. Sous le rapport financier, nous nous trou-

..... d) Une conduite inconvenante de la part d'hommes astreints au service, à l'égard de fonctionnaires et de supérieurs militaires, en affaires de service, même si les uns ou les autres, ou tous deux, se trouvaient *en tenue civile*.

vons donc en assez triste situation, malgré les économies que nous avons cherché à faire, soit en supprimant les allocations aux sous-sections, soit en bornant nos dépenses au strict nécessaire. Les prévisions de dépenses pour l'année prochaine, que nous aurons à recevoir nos confédérés, nous préoccupent donc à juste titre et une élévation de la contribution sera nécessaire. Nous sommes bien persuadés, néanmoins, qu'aucun des membres de la section ne se refusera à un petit sacrifice.

*Délégués.* — Conformément aux instructions reçues, nous avons désigné les délégués de la section vaudoise à l'assemblée convoquée par le comité central, pour la révision des statuts de la société fédérale. Cette désignation n'est pas petite besogne, vu les refus successifs et la nombreuse correspondance qu'elle occasionne. Nous désirions voir cette délégation composée de représentants des diverses armes et de nos sous-sections, mais nous n'y avons réussi qu'à moitié. Cette assemblée a eu lieu le 20 août dernier, à Herzogenbuchsee et votre délégation était composée de Messieurs

De Meuron, major, à Mont sur Rolle ;  
E. Richard, capitaine, à Grandson ;  
Secretan, capitaine, à Lausanne ;  
Jaccard, Arthur, capitaine, à Ste-Croix ;  
L. Grenier, capitaine, à Lausanne ;  
Puenzieux, Maurice, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Montreux ;  
Dumur, lieutenant, à Lausanne ;  
de votre président ;

de MM. Guisan, capitaine, et de la Harpe, lieutenant, membres du comité.

La caisse centrale a payé les frais de transport de nos délégués et notre caisse les a modestement indemnisés de leurs autres débours. L'un d'entre eux a été chargé de vous présenter aujourd'hui un rapport sur les résultats de cette conférence.

*Règlements.* — Satisfaisant aux vœux émis aux précédentes assemblées générales, au sujet des règlements et ordonnances en vigueur, nous nous sommes adressés directement au Département militaire fédéral qui nous a répondu par l'envoi de son instruction du 31 janvier 1876, sur la matière. Cette instruction, dont un exemplaire dépose sur le bureau, indique les règlements que doivent posséder les officiers des diverses armes, charges et corps de troupes. Ils leur sont remis gratuitement par l'entremise des cantons. Ceux qui auraient été égarés pourront être remplacés, moyennant paiement du prix coûtant.

Une utile publication de la *Revue militaire* sur les ordonnances en vigueur, que nous engageons chacun à se procurer, et l'apparition de la *Feuille militaire fédérale* comblent, du reste, les lacunes signalées.

*Reconnaissance.* — Votre comité avait reçu les pouvoirs nécessaires pour organiser cette année une reconnaissance semblable à celles qui ont eu lieu en 1872, 73 et 74, et qui ont laissé à tous les participants les meilleurs souvenirs, en même temps qu'elles ont produit d'excellents résultats. Nous n'avons pas cru devoir le faire

malgré tout notre désir d'encourager et de provoquer de semblables travaux ; les dépenses occasionnées par le Tir fédéral et celles qui sont prévues pour l'année prochaine, les préoccupations inhérentes à ces fêtes ont été les principales causes de cette détermination.

Mais les affaires pendantes exigeant une assemblée générale, nous avons pensé à nos camarades du grand district et nous leur avons demandé de nous recevoir aujourd'hui dans leur chef-lieu. Leur accueil est proverbial et nous savons d'avance, Messieurs, que vous n'aurez pas à regretter notre choix ou notre préférence.

Depuis notre entrée en fonctions, nous avons reçu à regret quelques démissions qui n'ont malheureusement pas été compensées par un nombre proportionné d'admissions. Des refus d'adhésion provenant d'officiers nouvellement nommés nous ont surtout surpris. Il devient nécessaire de faire sentir aux officiers, qui ne se font pas recevoir de notre société, que n'en supportant pas les charges, ils ne doivent pas non plus profiter des avantages qu'elle offre.

*Place d'armes.* — Sur la demande de la sous-section de Lausanne, nous nous sommes occupés de la question de la place d'armes pour l'infanterie de la 1<sup>re</sup> division, qui nous a paru mériter un rapport spécial à notre réunion d'aujourd'hui.

En revanche, nous avons dû renvoyer à plus tard de nous occuper de la pétition au Conseil fédéral demandant que la Confédération procure aux officiers montés les chevaux nécessaires à leur service, ainsi qu'une démarche auprès de l'autorité cantonale au sujet du manège de Lausanne.

#### **Travaux.**

*Reconnaissance de 1875.* — A la suite de la reconnaissance de l'année dernière, M. le capitaine Secretan fut chargé par l'assemblée générale tenue au Sentier, de rédiger un résumé des rapports présentés par les divers groupes sur le parcours des routes et passages conduisant à la vallée du lac de Joux. Cet intéressant travail fut communiqué au bureau d'état-major qui signala au comité les inconvénients de sa publication. Celui-ci dut donc y renoncer, malgré son désir de le porter à la connaissance de tous les membres de la section et se borna à le faire circuler parmi nos sous-sections.

*Sujet de concours.* — Le précédent comité avait mis au concours le sujet suivant : Qu'est-ce que la discipline ? Quelles sont les lois qui la régissent dans notre armée et quelle est leur application à tous les degrés ?

Une somme de 400 francs fut affectée pour prix. La clôture du concours, fixée primitivement au 31 mars, fut prolongée au 15 avril. 4 travaux nous sont parvenus. Nous les avons transmis à un jury composé de Messieurs les colonels Burnand et Quinlet et de M. le capitaine Bury ; il rapportera aujourd'hui devant vous.

*Etude des cantonnements.* — Nos prédécesseurs avaient également recommandé à nos sous-sections l'étude des cantonnements dans leurs districts respectifs. Cinq d'entre elles nous ont envoyé leurs travaux ; ce sont les sous-sections de Lausanne, Moudon, Yverdon, St-Croix et Morges. La section de Moudon a accompagné son travail d'un rapport qui se termine par les vœux suivants :

a) Faire des démarches auprès des communes pour les engager à faire numérotter chaque maison et indiquer pour les localités un peu grandes les noms des rues ou quartiers.

b) Inviter les communes à se munir de billets de logement d'après un formulaire uniforme.

c) Les inviter à placer des falots sur les places publiques pour faciliter la circulation des troupes appelées à séjourner dans une localité.

d) Demander à l'autorité compétente d'augmenter le nombre des poteaux indicateurs et de les compléter en y faisant inscrire la distance d'une localité à une autre ; puis d'indiquer le nom des localités à l'entrée de chacune d'elles.

Si l'assemblée ne s'y oppose pas, nous transmettrons ces vœux à l'autorité cantonale.

La même sous-section nous a annoncé vouloir s'occuper aussi du même travail pour le district d'Oron.

Ces tableaux de cantonnement sont intéressants ; quelques-uns d'entre eux, cependant, sont incomplets et les chiffres qu'ils mentionnent très approximatifs. Cela provient de la difficulté d'un travail pareil, dans les villes surtout. Il faut, pour cela, du temps, de la minutie et une habitude que tous ne possèdent pas au même degré. Néanmoins, Messieurs, nous pouvons recommander ces travaux à toute votre attention ; ils sont une preuve palpable du zèle de nos sous-sections. Qu'il nous soit permis de citer d'une manière spéciale le remarquable tableau de la section de Moudon, qui comprend tous les cantonnements du district.

Il est regrettable que cette étude ne puisse pas s'étendre à toutes les parties de notre canton. Elle serait non-seulement utile au pays lui-même, mais excellente pour l'instruction individuelle de chaque officier.

#### **Statuts.**

Sur l'invitation du comité central de notre société, nous avons soumis à nos sous-sections, pour ne pas convoquer une assemblée générale ad hoc, le projet des statuts fédéraux révisés, en les priant de nous transmettre leurs observations et leurs vœux. Les sous-sections de Lausanne et de Morges nous ont seules répondu et leurs observations ont été transmises au comité central, comme émanant de la section vaudoise.

#### **Sous-sections.**

Nos sous-sections restent au nombre de six et leurs travaux continuent à être le baromètre de leur activité. Quelques-unes d'entr'elles traversent actuellement une période de crise occasionnée par la nouvelle répartition des officiers.

Voici le résumé des rapports qu'elles nous ont adressés sur leur marche :

*Lausanne.* — Les séances, très fréquentées au commencement de l'hiver, l'ont été moins à la fin de la saison. Les travaux qui y ont été présentés, sont les suivants :

1. Notre matériel actuel d'artillerie. — M. le capitaine Curchod.



2. Le recrutement de la 1<sup>re</sup> division en 1875. — M. le lieutenant-colonel D<sup>r</sup> Rouge.
3. Une étude tactique. — M. le capitaine Guisan.
4. Les règles du tir de l'infanterie et leur comptabilité. — M. le capitaine Bourgoz.
5. Des mines de guerre. — M. le major Guillemin.
6. Le service des états-majors des différentes armées. — M. le capitaine van Muyden.
7. De l'alimentation du cheval de troupe. — M. le major Bieler.
8. M. le capitaine Secretan a présenté lui-même son rapport sur la reconnaissance de 1875.
9. M. le lieutenant-colonel Bippert a traité de la nouvelle organisation judiciaire.
10. M. le lieutenant-colonel Lochmann de celle du génie.
11. M. le lieutenant-colonel Rouge de l'organisation sanitaire.
12. M. le lieutenant de Miéville de celle des troupes d'administration, et
13. M. le lieutenant Emile Secretan de celle de l'infanterie.

Enfin M. le lieutenant-colonel de Charrière a fait le rapport sur le sujet du concours,

Et M. le major Doxat a présidé la commission qui s'est occupée des cantonnements.

Des commissions spéciales ont été nommées pour traiter les nouveaux règlements d'exercice de l'infanterie, la question de l'équitation, les formes des cibles de l'infanterie, les cuisines de campagne ; mais à la date du rapport les résultats de ces travaux n'avaient pas encore été soumis.

*Morges.* — Sur 20 membres dont se compose cette sous-section, la fréquentation a été en moyenne de 12.

Les sujets traités ont été :

1. La nouvelle organisation militaire.
2. L'étude en trois séances des nouveaux règlements d'exercice de l'infanterie.
3. Une instruction sur les différents modes de cantonnement des diverses armes. — M. le lieutenant-colonel Monod.
4. Les nouveaux perfectionnements des armes à feu. — M. le lieutenant Thury, contrôleur de division.
5. La reconnaissance de 1875 et spécialement la tâche de la 6<sup>e</sup> colonne. — Rapporteur, M. le capitaine A. Colomb.
6. Les contrôles et les livrets de tir de l'infanterie. — M. le capitaine Dupuis.
7. Les contrôles de corps et les livrets de service. — M. le capitaine Curchod.
8. Le siège et la bataille de Morat. — M. le major Muret.
9. M. le lieutenant Masson a présenté le rapport d'entrée sur le sujet de concours.

Les membres de la sous-section se sont répartis les diverses parties du district pour l'étude des cantonnements.

Le rapport mentionne la modification à apporter à la réduction des

pas en mètres et vice-versa depuis que la longueur du pas a été fixée à 80 centimètres.

Il constate également que la question des numéros matricules attend encore sa solution.

*Moudon.* — La sous-section de Moudon compte 24 membres.

Nous avons déjà mentionné, avec les éloges qu'il mérite, l'important travail de cette sous-section sur les cantonnements, fait par une commission, dont M. le major Favre était le rapporteur.

Dans une séance M. le colonel Burnand a soumis une étude des frontières ouest et sud-ouest de la Suisse.

La sous-section a entendu un rapport détaillé et explicite sur l'école préparatoire au grade d'officier qui a eu lieu à Lausanne en 1875, par deux des participants à cette école.

Nous aimerions voir cet usage s'établir parmi nous : dire à ses camarades ce qu'on a appris dans les écoles, où l'on a été appelé, est un exercice aussi salutaire pour celui qui expose qu'utile à ceux qui écoutent.

Le rapport nous dit que plusieurs commissions ont été nommées pour examiner diverses questions, telles que :

La loi sur la taxe militaire.

L'alimentation des chevaux en campagne ;

Et pour l'étude de nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie.

Mais il n'ajoute pas si ces travaux ont été présentés.

*Ste-Croix* est une sous-section zélée. Elle compte 15 membres.

Le rapport constate que depuis la fondation de la sous-section, jamais les réunions du mardi n'ont été aussi régulièrement suivies et fréquentées que l'hiver dernier.

Les objets traités ont été les suivants :

1. L'artillerie française. — M. le capitaine Montandon.
2. Etude des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie, par MM. les sous-lieutenants Jaccard et Aug. Glardon.
3. Le projet de règlement sur l'administration militaire, par M. le premier lieutenant Ernest Paillard.
4. Etude sur la lecture des cartes, par M. le lieutenant Louis Mermod.
5. Théorie du tir, par M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Constant Jaccard.
6. Le service de sûreté en marche, par M. le 1<sup>er</sup> lieutenant Charles Paillard.
7. Le service des soutiens d'artillerie, par M. le capitaine Montandon.
8. Instruction sur les premiers pansements, par M. le capitaine D<sup>r</sup> Guibert.
9. Une commission spéciale s'est occupée du travail de concours ; et
10. Une séance a été consacrée à la lecture du rapport sur la reconnaissance de 1875.

Les membres de la sous-section se sont répartis entre eux le travail sur les cantonnements du district de Grandson, et ils ont pu utiliser pratiquement cette étude, pour le bataillon de recrues venu à Ste-Croix depuis Yverdon.

Le rapport signale les exercices de tir au fusil et d'escrime auxquels se livrent les membres de la sous-section.

Il émet de plus le vœu que les sous-officiers de la localité assistent aux séances de la sous-section. Nous ne croyons pas que l'introduction d'un élément sortant du corps d'officiers soit heureux ; il ôterait, nous semble-t-il, à ces réunions tout intimes et familières, ce qui fait leur charme et leur force.

*Vevey.* — Cette sous-section s'est un peu ralentie dans son activité. Elle n'a répondu à aucun des sujets posés ou recommandés. Ceux-ci ont été remis et travaillés par des commissions qui ont fait rapport, mais il n'y a pas été donné suite. Nous devons d'autant plus le regretter que Vevey compte de nombreuses et précieuses forces sur lesquelles nous aimons à pouvoir compter.

La sous-section a eu cependant des réunions régulières, et le rapport cite parmi les sujets traités :

1. La reconnaissance de 1875, par M. le lieutenant-colonel Murisier.
2. Une étude sur l'artillerie et ses nouveaux projectiles, par M. le capitaine Mack.
3. Un exposé de la théorie du tir, par M. le lieutenant de Vallière.

La sous-section de Vevey exprime le vœu que le comité cantonal désigne chaque année des officiers pour donner des conférences dans les diverses localités du canton. Cette question a été souvent débattue, mais le comité l'a résolue négativement, estimant que l'aliment des sous-sections doit provenir beaucoup moins des professeurs et des instructeurs que du travail individuel des sociétaires eux-mêmes. Cependant, messieurs, nous sommes prêts à acquiescer à ce vœu, dans la mesure du possible, si l'assemblée le désire, et nous ferons un appel à ceux de MM. les officiers qui seraient disposés à se charger de conférences.

*Yverdon* s'est occupé avec zèle du travail de :

1. Concours, dont le rapport a été présenté par M. le capitaine Richard.
2. Des membres de la sous-section ont été spécialement chargés de l'étude sur les cantonnements.

Les autres sujets traités l'hiver dernier ont été :

3. La reconnaissance de la vallée de Joux.
4. Les nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie, exposé de M. le major Coutau.
5. La nouvelle organisation militaire, par M. le lieutenant-colonel de Guimps.
6. La nomination des cadres et le recrutement, par M. le lieutenant-colonel Bertsch.

Le rapport d'Yverdon exprime la crainte que les travaux imposés aux officiers de l'élite, en vertu de la loi, ne paralysent le zèle et l'activité des sous-sections.

Quant à nous, Messieurs, nous ne partageons nullement cette crainte ; nous sommes persuadés, au contraire, que les meilleurs travaux proviendront des officiers qui, membres actifs de nos sous-sections, se tiennent au courant des questions militaires et acquiè-



rent ainsi plus de facilité et d'habileté dans la manière de traiter un sujet.

De ce qui précède, Messieurs, que devons-nous conclure de la marche de notre section vaudoise pendant la période écoulée ? Ou, plus exactement, quelle a été sa vie ?

Si nous nous reportons quelques années en arrière et que nous considérons tous les progrès faits depuis 1872, nous ne pouvons que nous réjouir.

A partir de cette époque, en effet, grâce à une vigoureuse impulsion, notre section a pris au sérieux une noble tâche : celle de faire progresser ses membres, non-seulement dans la vie militaire, mais aussi dans les connaissances militaires. Elle a compris que le but d'une société d'officiers devait être de contribuer au perfectionnement militaire de ses membres, de faciliter et de provoquer le travail individuel, d'ordinaire languissant, mais qui est devenu une nécessité. Dans ce but, elle met des sujets au concours, elle recommande des travaux d'étude, elle organise des reconnaissances, et les questions dont elle s'occupe nécessitent maintenant chaque année une assemblée générale extraordinaire.

Mais ce n'est pas assez de cela ; les assemblées générales doivent rester ce qu'elles sont : un puissant moyen de rapprochement entre les officiers des diverses armes et des différentes parties du canton ; le travail individuel de l'officier, complément indispensable de ses écoles militaires, nécessaire pour qu'il reste à la hauteur de son mandat, ne peut efficacement se produire que dans des groupes moins nombreux : nous avons nommé les sous-sections. Nous venons de voir ce que nos sous-sections ont fait cette année encore et vous vous êtes dit à vous-mêmes, Messieurs : « Voilà le résultat le plus pratique de notre société. »

Cela est vrai, et à ce titre nos sous-sections sont devenues un des éléments essentiels de notre vie militaire.

C'est donc avec regret que nous devons constater que beaucoup de nos camarades se privent de ce précieux moyen de progrès. En effet, le nombre de nos sous-sections reste à 6, et nous n'avons pas eu le plaisir d'en voir se constituer de nouvelles.

Aux objections que quelques-uns élèvent sur leur petit nombre, leur éloignement les uns des autres, leur manque de ressources, nous répondons que là où quelques officiers peuvent se réunir pour travailler ensemble, leur devoir est de le faire et que la meilleure des ressources c'est l'instruction mutuelle.

Nous adressons ici un nouvel appel à tous nos camarades qui sentent la responsabilité de leur charge ; nous faisons des vœux pour qu'il soit entendu et nous espérons saluer bientôt l'avènement de nouvelles sous-sections.

Messieurs, l'existence de nos sections cantonales a été un instant en péril. Une partie de nos confédérés demandait leur suppression en leur substituant les sociétés divisionnaires.

Cette solution aurait été fâcheuse pour nous, beaucoup de nos camarades faisant partie d'autres divisions que de la I<sup>re</sup>, et aurait donné lieu à de regrettables conflits. Heureusement l'opinion contraire a

prévalu, et à côté des sections divisionnaires nos sections cantonales continueront d'exister comme par le passé.

A elles de justifier de leur existence, non-seulement en se préparant, comme la nôtre, à fêter cordialement ses confédérés, mais surtout en travaillant et en produisant les résultats pratiques d'une salubre émulation.

*Le président de la section :*

E. MURET, major.

**NOMINATIONS.**

Le Conseil fédéral, en date du 6 octobre 1876, a fait les promotions suivantes d'officiers :

**A. Etat-major général.**

*Lieut.-colonels.*

- MM. Caviezel, Charles, à Coire, actuellement major.  
Meister, Ulrich, à Zurich, »  
von Mechel, Hans, à Bâle, »  
de Crousaz, William, à Lausanne, »  
Coutau, Sigismond, à Genève, »

*Majors.*

- MM. Thormann, Georges, à Berne, actuellement capitaine.  
Capponi, Marc, à Bellinzone, »  
Keller, Arnold, à Berne, »  
Colombi, Enrico, à Locarno, »

**B. Infanterie.**

*Lieutenants-colonels.*

- MM. Walther, Albert, à Berne, actuellement commandant.  
Isler, Jean, à Frauenfeld, »  
Graf, Henri, à Zurich, »  
Koch, Antoine, à Frauenfeld, actuellement major.  
Schmidt, Rodolphe, à Berne, »

*Major (fusiliers).*

- M. Bourgoz, David, à Lausanne, actuellement capitaine.

*Premiers lieutenants (fusiliers).*

- MM. Fehr, Jean, à Berg s./J., actuellement lieutenant.  
Keller, Conrad, à Altstetten, »  
Wolfer, Jacq., à Volketsweil, »

*Lieutenant (fusiliers).*

- M. Baumer, Oscar, à Rheinfelden, actuellement adjudant sous officier.

**C. Cavalerie (dragons).**

*Capitaine.*

- M. Hemmann, Théodore, à Lenzbourg, actuellement premier lieutenant.

**D. Artillerie.**

*Lieutenants-colonels.*

- MM. Delarageaz, Louis, à Payerne, actuellement major.  
Stahel, Jacques, à Thoune, »  
Rochaz, Eugène, à Orbe, »  
Gressly, Albert, à Berne, »

*Major.*

- M. von Steiger, Alfred, à Berne, actuellement capitaine.

**E. Génie (pionniers).**

*Capitaine.*

- M. Keller, Théodore, à Zofingue, actuellement premier lieutenant.

*Premier lieutenant.*

- M. Walker, Joseph, à Soleure, actuellement premier lieutenant d'infanterie.

*Lieutenant.*

- M. Hæuselmann, Ernest, à Thoune, actuellement lieutenant d'infanterie.